

CONSEIL DE GESTION DU 20/02/2023

Membres présents :

M. Christophe Consigny, chef d'établissement de l'EFS ; Mme Shyamla Mondon, DAF ; M. Bernard Jackson ; M. Basil Estico; Mme Linda Félix ; M. Jean-Claude Michel ; M. Emmanuel Chassot ; M. Malik Chaib ; Mme Amia Desir-Jovanovic

Membres absents et/ou excusés :

Mme Vidya Gappy

Ouverture de la réunion à 16h10.

1. Domaine disciplinaire

À la suite d'un incident disciplinaire qui a eu lieu en classe avec un élève, les parents se sont plaints au directeur qui souhaite que le CG puisse les recevoir pour entendre leurs doléances.

M. Jackson rappelle que les affaires disciplinaires nécessitent une attention particulière au respect de la procédure ; un rappel à l'ordre serait convenable avant de passer à l'étape supérieure.

Il est noté la difficulté de demander aux élèves présents en classe de témoigner de ce qui s'est passé car cela les mettrait dans une situation où le phénomène de groupe peut prendre le pas sur la réalité factuelle.

Il est rappelé qu'une procédure d'intervention du CG permet d'éviter les conflits sociaux en interne.

Un rendez-vous avec les parents de l'élève a été pris au jeudi 23 février à 8h avec M. Jackson et M. Chassot pour le CG ainsi que M. Consigny.

Un rappel au code de bonne conduite des enseignants sera envoyé par courriel par le CG.

2. Point sur les constructions

Les devis pour le gymnase sont encore en cours.

S'agissant des nouvelles installations sanitaires, Mme Mondon indique que 4 devis ont été reçus.

Trois des devis dépassent la somme globale de SCR 1 million. Le quatrième devis de Varsani Construction qui avait construit les toilettes existantes est le moins onéreux à SCR 600,000 mais vu qu'il couvre les gros œuvres uniquement il faut y ajouter le coûts des travaux à être effectués par Rony. Mme Mondon circulera un tableau récapitulant aux membres du CG sur base



École Française des Seychelles
Riverside, BP 788
Victoria
SEYCHELLES

Tel : +248 432 22 10
<https://ecole-francaise-seychelles.com>

comparative les devis reçus incluant ceux proposés par Rony afin qu'une décision soit prise concernant le(s) contracteur(s) retenu(s) pour les travaux.

Le système d'alarme a été installé ; il est performant mais non validé par l'ambassade.

Le grillage souhaité par l'AEFE est aux normes des Seychelles mais pas à celles de l'AEFE. Les normes souhaitées par l'AEFE sont hors des normes seychelloises (2.5 m vs 1.8 m autorisés aux Seychelles).

Tout en retenant que les réparations aux parties du grillage endommagé/manquant sont prioritaires, le CG se demande dans quelle mesure l'EFS est obligée de se mettre en conformité avec l'AEFE si l'EFS est en conformité avec les normes publiques seychelloises et que les risques liés au grillage ne sont pas déraisonnables.

M. Consigny suggère de contacter le CRCO pour voir ce qui est acceptable par l'AEFE et la France.

M. Jackson demande à M. Estico de se renseigner sur la norme Seychelloise.

3. Les billets d'avion pour le baccalauréat

Le CG fait part de son étonnement quant à l'avance des billets d'avion pour la Réunion pour les élèves de terminale. Il rappelle cependant que certains parents sont débiteurs et ne doivent donc pas être concernés par cette procédure. Les conditions de cette avance doivent avoir été exprimées clairement au préalable.

Mme Mondon note qu'aucun parent débiteur n'est concerné par cette offre. M. Consigny souligne que tous les parents devront avoir remboursé l'école de cette avance avant que le billet ne leur soit remis.

Fin de la réunion à 17h45.



École Française des Seychelles
Riverside, BP 788
Victoria
SEYCHELLES

Tel : +248 432 22 10
[https://ecole-francaise-seychelles.com](http://ecole-francaise-seychelles.com)